Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260707-DELIB2026_131-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/131 **Séance du 7 juillet 2026** Feuillet *n°164*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, M. Xavier COADIC, M. Arthur DA SILVA, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Pauline GUENERON, Mme Catherine BRIAND, M. Samuel CANTO, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, M. Paul SALARDAINE, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Servane HUBERT.

Représentés : M. Jean-René BEASSE (représenté par Mme Charlotte GREGOIRE), Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS (représentée par M. Denis CUCHEVAL), Mme Stéphanie HENON (représentée par M. Arthur DA SILVA), Mme Chrystèle KERICHARD (représentée par Mme Vanessa RAME HELAINE), M. Jean-Marie MALECOT (représenté par M. Xavier COADIC), M. Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN), Mme Karine SECHE (représentée par M. Samuel CANTO), Mme Odile JOUQUAN (représentée par M. Jérôme DOLBOIS), M. Romain GAUTIER-FOUQUET (représenté par Mme Camille HAMM).

Absents : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY et M. Jean-Marie GAZENGEL.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : M. Denis CUCHEVAL

5.4 : Institution et vie politique –Délégation de fonctions
Information du Conseil Municipal portant sur les déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire rappelle que l'exercice du droit de préemption urbain est une compétence du Conseil Municipal, et que ce dernier a délégué au Maire par la délibération n°2026-081du 21 mai 2026 2020 son exercice pour les aliénations d'un montant inférieur à 180 000 €.

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivité Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal. Ainsi, depuis la dernière information au Conseil municipal, les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont fait l'objet d'une décision :

NUMERO DIA	DATE DE RECEPTION	PARCELLES	ADRESSE	BATI (O/N)	DECISION
2600038	20/04/2026	AY 424	6 rue des Amaryllis	OUI	RENONCIATION
2600042	29/04/2026	AM 902	9 rue de la Rouelle	OUI	RENONCIATION
2600043	30/04/2026	AT 661	23 rue des Mégalithes	NON	RENONCIATION
2600044	05/05/2026	AC 377	21 rue Ceinte	OUI	RENONCIATION
2600045	06/05/2026	AT 639	8 rue des Mégalithes	NON	RENONCIATION
2600046	06/05/2026	AC 1040 - AC 224	8 rue Châteaubriand	OUI	RENONCIATION
2600047	11/05/2026	AY 326 - AY 311 - AY 329	49 la Petite Maladrie	OUI	RENONCIATION
2600048	11/05/2026	AC 1179	9 Grande rue des Stuarts	OUI	RENONCIATION
2600049	11/05/2026	AY 603	4 Passage des Libellules	OUI	RENONCIATION
2600050	11/05/2026	ZA 129	13 Rue des Murets	OUI	RENONCIATION
2600051	18/05/2026	AK 721	14 Rue de Rennes	OUI	RENONCIATION
2600061	09/06/2026	AE 320 - AE 321 - AE 322	22 rue Pierre Sémard	OUI	RENONCIATION

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé,

- **PREND ACTE** de ces informations.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 07 juillet 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance,
Monsieur Denis CUCHEVAL